

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 3 mars 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	16

Date de la convocation : 23 février 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : 23 février 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 3 mars à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Monsieur Michel BRUNG, Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, et Madame Géraldine SAHUT, Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Amélie NÉE, Monsieur Daniel RAIMBAULT.

Secrétaire de séance :

Monsieur Olivier ORIENT a été nommé secrétaire de séance.

2026 / 005 – REFECTION DU MUR DE SOUBASSEMENT ET DES PILIERS DU MANOIR – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il est nécessaire dans le cadre de la restauration du portail de la future mairie, de prévoir la réfection du mur de soubassement et des piliers.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les devis obtenus.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Département et de la Fondation du Patrimoine afin de financer ces travaux et propose de retenir les devis de 6 806,25 € HT pour la réfection du mur de soubassement, et de 7 805,43 € pour la réfection des piliers, soit un montant total de 14 611,88 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour, et 3 abstentions, décide :

- D'autoriser les travaux de réfection du mur de soubassement et des piliers du portail de l'entrée de la future mairie pour un montant estimé de 14 611,88 € HT.
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention pour réaliser lesdits travaux auprès du département de la Seine-Maritime et de la Fondation du Patrimoine.
- D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget 2026, au chapitre 21 de la section d'investissement.

Le secrétaire de séance, Olivier ORIENT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

